

Commune de Saint-Laurent-sur-Gorre

Note de présentation brève et synthétique

Compte administratif 2023 du budget principal et des budgets annexes

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 107 de la loi NOTRE n°2015-991 du 7 août 2015 :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Article 1 Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT:

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A. DEPENSES:

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les salaires du personnel municipal et les indemnités des élus, les participations communales à des syndicats ou groupement de collectivités (CCAS, Communauté de Communes Ouest-Limousin, Syndicat Vienne-Gorre, SEHV, syndicat de musique...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Détail par chapitre de la section de fonctionnement – dépenses :

CHAPITRES DEPENSES		BP 2023	CA 2023
O11	Charges à caractère général	710 910,00	639 616,68
O12	Charges de personnel	605 970,00	617 383,20
C014	Atténuations de produits	1 050,00	683,00
65	Autres charges de gestion courante	292 959,00	270 980,20
66	Charges financières	12 717,00	12 716,52
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00
68	Dotations aux provisions	20,00	0,00
	Dépenses réelles	1 625 126,00	1 541 379,60
O42	Opérations d'ordre	53 957,00	53 956,60
O23	Virement à la section d'inv	176 102,00 €	
	Total	1 855 185,00	1 595 336,20

Charges de fonctionnement : évolution et structures :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	447	512	550	502	537	570	639
Charges de personnel	488	520	512	523	541	567	617
Atténuation de produits	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges de gestion courantes	106	102	99	112	176	113	270
Charges financières	22	20	19	17	16	14	12
Charges exceptionnelles	1	2	0	0	1	1	0
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 066	1 158	1 182	1 156	1 273	1 266	1541

En milliers d'euros

B. RECETTES:

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement pour une commune :

• La fiscalité des impôts locaux : pour notre commune en 2022 les taux d'imposition n'ont pas augmenté.

	Taux 2022	Taux 2023
Taxe foncière (bâti)	46,12%	46,12%
Taxe foncière (non bâti)	60,25%	60,25%
Taxe d'Habitation (résidences secondaires)		15,76%

- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, locations de salle), revenus des immeubles, revenus des panneaux photovoltaïques...

Détail par chapitre de la section de fonctionnement – recettes :

CHAPITRES RECETTES		BP 2023	CA 2023
O13	Atténuations de charges	10 000,00	21 143,90
70	Produits des services, du domaines	65 739,00	65 818,13
73	Impôts et taxes	246 315,00	206 315,56
731	Fiscalité locale	700 638,00	761 156,28
74	Dotations et participations	400 934,00	459 671,31
75	Autres produits de gestion courante	155 000,00	151 139,12
76	Produits financiers		26,90
77	Produits exceptionnels	1 387,00	1 387,36
	Recettes réelles	1 580 013,00 €	1 666 658,56
O42	Opérations d'ordre	1 242,00	1 242,00
002	Résultat reporté	273 930,00	273 930,64
	Total	1 855 185,00	1 941 831,20

La section de fonctionnement présente un excédent de 346 495€

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement (recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels (1 665 271,20€) -dépenses réelles de fonctionnement hors charges exceptionnelles (1 541 379,60€) est de 123 891,60€ soit **7,44**%. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

L'épargne nette est l'épargne brute sans le remboursement des intérêts des emprunts soit 111 175,08€ soit 6,68%.

Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT:

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

• En dépenses :

- toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de terrains, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- le remboursement du capital des emprunts

• En recettes :

- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenues (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public).

Détail par chapitre de la section d'investissement – dépenses :

Chapitres/Opérations	Budgétisé	Total réalisé	Restes à réaliser
16 Capital des emprunts	37 326,00	37 325,85	
16 Cautions reversées	3 000,00	540,00	
23 Travaux voirie 2021	31 300,00	31 054,33	
23 Travaux voirie 2022	32 600,00	9 283,68	
23 Travaux voirie 2023	64 000,00	7 851,25	19 000,00
23 Aménagement Carrefour de Gorre	59 380,00	0	59 380,00
23 Eclairage public 2023	30 000,00	0	30 000,00
23 Rénovation intérieure de l'Eglise	935 530,00	345 617,67	589 912,33
21 Mise en sécurité cheminement l'école	2 500,00	1 755,55	
20 Frais d'études Lotissement	6 000,00	1 922,64	4 077,00
23 Travaux bâtiments divers 2022	2 000,00	1 797,12	
23 Travaux bâtiments divers 2023	13 890,00	9 942,98	1 110,00
23 Aménagement logement RDC ancienne gendarmerie	56 494,00	56 417,83	
23 Aménagement Agence Postale	6 724,00	7 680,13	
21 City Stade	100 000,00	101 787,47	
20/23 Plans d'eau	30 039,00	0	

23 Réaménagement du restaurant scolaire	253 320, 00	16 722,00	236 598,00
23 Huisseries volets école primaire	104 415,00	0	104 415,00
23/21 Aménagement logements temporaires Presbytère	28 000,00	922,13	27 000,00
23/21 Aménagement du Stop Accueil camping-cars	120 000,00	0	120 000,00
21 Acquisition réserve foncière 2021	124 000,00	114 173,91	
21 Matériels & agencements 2022	4 000,00	3 145,49	
21 Matériels & agencements 2023	37 651,00	20 328,88	12 960,00
Total dépenses réelles	2 082 169,00	768 268,91	1 204 452,33
040 opérations d'ordre entre sections	1 242,00	1 242,00	
041 Intégration VRD Lotissement	266 436,00	266 435,43	
Total dépenses investissement de l'exercice	2 349 847,00	1 035 946,34	1 204 452,33

<u>Détail par chapitre de la section d'investissement – recettes :</u>

Chapitres/Opérations	Budgétisé	Total réalisé	Restes à
			réaliser
10 FCTVA	114 129,00	114 129,45	
10 Taxe d'aménagement	2 000,00	4 404,77	
1068 Excédents de fonctionnement	452 985,00	452 985,37	
2020 capitalisés		·	
27 Remboursement avance budget	18 208,00	18 208,00	
station			
27 Remboursement avance	100 000,00	100 000,00	
lotissement			
024 produits des cessions	10 000,00		
165 cautions encaissées	2 000,00	160,00	
13 Aménagement Carrefour de	18 400,00	18 400,00	
Gorre			
13 Subvention Travaux Eclairage	7 326,00	7 326,11	
public 2020 (Latterie)			
13 subvention SEHV EP 2023	8 700,00	0	8 700,00
13 subventions travaux Eglise	509 376,00	59 697 ,65	449 678,00
13 Aménagement agence postale	40 000,00	42 163,05	
13 City Stade	64 611,00	36 131,00	28 480,00
13 Réaménagement du restaurant scolaire	152 902,00	0	152 902,00
13 Huisseries volets école primaire	60 907,00	0	60 907,00
Total recettes réelles	1 561 544,00	853 605,40	700 667,00
021 virement de la section de	176 102,00	0	
fonctionnement			
040 opérations d'ordre entre	53 957,00	53 956,60	
sections - amortissements			
041 Intégration VRD Lotissement	266 436,00	266 435,43	
Total recettes investissement de	2 058 039,00	1 173 997,43	700 667,00
l'exercice			

La section d'investissement présente un excédent de l'exercice de 138 051,09€.

L'excédent d'investissement reporté étant de 291 808,63€. Le résultat cumulé est un excédent de 429 859,72€

Affectation du résultat 2023 :

Les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de 503 785,33€ (dépenses 1 204 452,33€ recettes 700 667€) minoré de l'excédent d'investissement cumulé 2023 de 429 859.72€ soit un besoin de financement de 73 925,61€.

Affectation sur 2023	
Excédent de fonctionnement 2023	346 495,00€
Au compte 1068 couverture d'autofinancement	73 925,61€
Excédent de fonctionnement reporté au 002 BP 2024	272 569,39€

Article 2 La Dette

Exercices	Annuités	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2021	50 042,37	16 155,72	33 886,65	300 953,42
2022	50 042,37	14 477,87	35 564,50	265 388,92
2023	50 042,37	12 716,52	37 325,85	228 063,07
2024	50 042,37	10 867,44	39 174,93	188 888,14
2025	50 042,37	8 926,28	41 116,09	147 772,05
2026	50 042,37	6 888,41	43 153,96	104 618,09
2027	50 042,37	4 749,05	45 293,32	59 324,77
2028	31 406,80	2 502,98	28 903,82	30 420,95
2029	31 406,80	985,43	30 420,95	0

Dette par habitant

Au 01/01/2023: 1423 habitants; dette par habitant 185,50€ (capital restant dû/nombre d'habitants)

Ratio d'endettement

C'est le rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute soit **1,840** (228 063,07/123 891,60€) pour la commune.

Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.

En 2023 la Commune n'a pas eu besoins de contracter de nouvel emprunt.

Article 3 Le personnel

Charges de personnel pour 2023 : 617 383,20€ soit 40,05% du total des dépenses réelles de fonctionnement.

- o 1 Technicien Principal 1ère classe TC
- o 1 Rédacteur Principal 1ère classe TC
- 1 Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe TC
- o 1 Adjoint administratif principal de 2è classe TNC
- o 1 Adjoint administratif TC

- o 1 Adjoint Administratif TNC
- 3 Adjoints techniques principaux 1ère classe TC
- o 2 Adjoints techniques principaux 2^{ème} classe TC
- o 1 adjoint technique principal 2ème classe TNC
- o 1 Adjoint technique TC
- 3 Adjoints techniques TNC
- o 2 ATSEM principaux 1^{ère} classe TC

Article 4 Le budget annexe de l'assainissement

Fonctionnement

Dépenses : 44 990,54€

Elles consistent en la cotisation au SATESE (service du Département pour le contrôle de la station) ; les intérêts des emprunts ; les amortissements, et pour 2023 les honoraires et les frais de parution pour le renouvellement du contrat d'affermage.

Recettes de l'exercice : 45 090,16€

Elles consistent en la surtaxe versée par la SAUR ; les participations à l'assainissement collectif ; l'amortissement des subventions.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est un excédent de 99,62€.

L'excédent de fonctionnement reporté de 2022 soit 46 977,52€ donne un montant total de recettes de 92 067,68€ soit un excédent cumulé de 47 077,14€.

Investissement

• Dépenses : 156 272,67€

Elles consistent en le remboursement du capital des emprunts, l'amortissement des subventions, les écritures de TVA, le solde du programme du diagnostic de l'assainissement collectif dans le centrebourg, le programme de réhabilitation du réseau de l'Avenue Jean Moulin

Recettes de l'exercice : 118 925,15€

Elles consistent en les opérations de TVA reversées par la SAUR sur les investissements ; les amortissements, les subventions allouées aux programmes ;

Le résultat d'investissement de l'exercice est un déficit de 37 347,52€

Le déficit d'investissement reporté de 2022 soit 24 317,02€ donne un montant total de dépenses de 180 589,69€ soit un déficit cumulé de **61 664,54€**.

Affectation du résultat 2023 :

Les restes à réaliser de 49 060,50€ (dépenses 183 000,00€ recettes 232 060,50€) minorés du déficit d'investissement cumulé 2023 de 61 664,54€ font apparaître une besoin de financement de 12 604,04€.

Affectation sur 2024	
Excédent de fonctionnement 2023	47 077,14€
Au compte 1068 couverture d'autofinancement	12 604,04€
Excédent de fonctionnement reporté au 002 BP 2024	34 473,10€

La dette

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2021	15 803,54	1 507,79	14 295,75	20 348,10
2022	15 618,61	759,02	14 859,59	5 488,51
2023	3 866,64	207,88	3658.76	1 829,75
2024	1 864.40	34,65	1 829,75	0

Dette par habitant

Au 01/01/2023 : 1423 habitants ; dette par habitant 3,86€ (capital restant dû/nombre d'habitants)

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement (recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels (36 737,01€) - dépenses réelles de fonctionnement hors charges exceptionnelles (22 710,19) est de 14 026,82€ soit **38,18**%

Ratio d'endettement

C'est le rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute soit **0,13** (1 829,75/14 026,82) pour le budget assainissement.

Article 5 Le budget annexe de la station-essence

Fonctionnement Hors-taxe

Dépenses : 1 440 825,55€

Elles consistent en l'achat des carburants, fournitures (rouleaux papier), maintenance, téléphone, eau, électricité, commission cartes bancaires, assurance, part des frais de personnel, amortissements, écritures de stocks au 31/12/2022.

Recettes de l'exercice : 1 451 644.89€

Elles consistent en la vente des carburants, amortissement des subventions, constatation des stocks au 31/12/2023.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est un excédent de 10 819,34€.

L'excédent de fonctionnement reporté de 2022 soit 49 787,25€ donne un montant total de recettes de 1 501 432,14€ soit un excédent cumulé de **60 606,59€.**

Investissement Hors-taxe

Dépenses : 72 619,39€

Elles consistent en le remboursement de l'avance de trésorerie au budget principal, l'amortissement des subventions, l'écriture des stocks au 31/12/2023.

• Recettes de l'exercice : 48 217,50€

Elles consistent en les amortissements et les écritures de stocks au 31/12/2022.

Le résultat d'investissement de l'exercice est un déficit de 24 401,89€

L'excédent d'investissement reporté de 2022 soit 134 310,93€ donne un montant total de recettes de 182 528,43€ soit un excédent cumulé de **109 909,04€**.

Les deux sections étant excédentaires, l'excédent de fonctionnement est reporté intégralement en fonctionnement du budget primitif 2024.

Ce budget n'a pas d'emprunt.

Article 6 Le budget annexe du lotissement de La Borie

Cette année, il se compose des écritures de clôture.

Fonctionnement Hors-taxe

• Dépenses : 181 035,51€

Recettes de l'exercice : 181 035,44€
Excédent 2022 reporté : 0,07€
Total des recettes : 181 035,51€

Investissement Hors-taxe

Dépenses de l'exercice : 142 855,57€
 Déficit 2022 reporté : 38 179,94€
 Total des dépenses : 181 035,51€

• Recettes: 181 035,51€